

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

**Séance du 28 avril 2016**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Patrick BORE - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**HN 019-089/16/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pays d'Aix Initiative et approbation d'une convention**

**HN 019-28/04/16 BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par le Pays d'Aix.

A ce titre, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique :

1. La création et le développement des entreprises

Ces associations ont pour vocation de proposer une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets. Elles proposent un éventail de dispositifs capables d'évaluer la faisabilité du projet, sa fiabilité, sa viabilité... et permettent ainsi de limiter les risques d'échecs.

Chaque association a sa spécificité et une bonne connaissance des acteurs leur permet de cerner les besoins du porteur de projet et de le diriger jusqu'à son interlocuteur privilégié.

2. Le soutien à l'innovation et aux filières d'excellence

**Signé le 28 Avril 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016**

Métropole d'Aix-Marseille-Provence  
HN 019-089/16/BM

La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise par une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité, structures créées par l'Etat.

**Signé le 28 Avril 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016**

Mise en place en 2005, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'économie française et de développer la croissance et l'emploi.

Elle encourage les démarches partenariales entre trois acteurs clés de l'innovation (les entreprises, les établissements de recherche et les organismes de formation), autour d'une stratégie commune, sur une thématique et un territoire donnés. L'Etat a commandé à ce jour deux évaluations des Pôles.

### 3. Le développement des zones d'activités économiques

Ces associations ont pour vocation de tisser sur les zones principales d'activités des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...). Elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une zone.

### 4. Animations, communication, événements à caractère économique

Il s'agit de permettre à des associations qui n'ont pas toutes un caractère strictement économique de maintenir des événements ancrés dans les communes et qui procèdent de façon indirecte au rayonnement du territoire.

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pays d'Aix Initiative œuvrant pour la création et le développement des entreprises.

## **RAPPEL DES MISSIONS DE PAYS D'AIX INITIATIVE (PAI)**

Créée en 1997, l'association a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE ou PME en Pays d'Aix.

Pour ce faire, elle mobilise un réseau de partenaires tertiaires (CCIMP, CMA, BGE, CCE 13, IRCE, expert-comptable, avocat) et de permanents pour l'expertise des projets.

Elle apporte aux porteurs de projet un soutien financier par l'octroi d'un prêt d'honneur qui lui est propre, sans garantie ni intérêt, et par la mobilisation d'autres outils financiers (Nacre, PACA Emergence).

Elle leur propose enfin un accompagnement et un suivi technique assuré gracieusement sur les premières années de leur activité : formation, parrainage, mise en réseau, ...

Pays d'Aix Initiative (PAI) a connu ces dernières années une augmentation significative de son activité liée à une meilleure visibilité, un élargissement de son offre de services et de son territoire, un allègement des procédures d'instruction, dans un contexte économique difficile et un marché de l'emploi en tension.

Le bilan 2015 fourni par PAI fait apparaître les éléments suivants :

- 110 entreprises financées
- 353 emplois créés ou maintenus
- 152 prêts d'honneur accordés
- 69 prêts Nacre accordés (53 projets)
- 1.036.000 euros de prêts d'honneur engagés
- 230.000 euros de prêts Nacre engagés
- 6,4 millions d'euros de prêts bancaires associés
- 9.418 euros de prêt d'honneur moyen par projet
- 4.340 euros de prêts Nacre moyen par projet

Au titre de 2016, l'association prévoit de financer 115 projets et de mobiliser 1.050.000 euros environ d'engagements financiers au titre du prêt d'honneur (création, reprise, développement).

Ses objectifs qualitatifs sont les suivants :

- Promouvoir l'entrepreneuriat auprès de tous les publics, y compris les plus en difficulté, notamment par de l'information et de la sensibilisation au plus grand nombre et au plus près des territoires : intervention auprès de Pôle Emploi pour l'animation d'informations dédiées à l'entrepreneuriat, participation aux forums emploi et création d'entreprise du territoire, permanences sur Gardanne, Vitrolles, Bouc-Bel-Air...
- Favoriser l'accompagnement des porteurs de projet en amont et en aval de la création, par une offre d'accompagnement élargie et efficace via :
  - La mise en place et l'animation d'outils permettant un accompagnement optimal des porteurs de projet : atelier « méthodologie de projet », atelier « prévisionnel financier », atelier « étude de marché », permanences d'experts (comptables et avocats), accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emploi éloignés de la créativité (tutorat, coaching confiance en soi), synergie avec les opérateurs techniques (BGE, CMA, CCIMP, IRCE ...)
  - Les financements : l'octroi de prêts d'honneur, de prêts Nacre, de prêts Initiative remarquable, soutien à la recherche de partenaires bancaires, mobilisation du micro-crédit « Créasol », de la finance participative (PACA Emergence, crowdfunding...)
  - L'accompagnement post-crédation : suivi de gestion, parrainage, développement des actions du Club des entrepreneurs PAI (interface web avec annuaire, petits-déjeuners d'accueil des nouveaux lauréats, matinales thématiques, formations, afterworks...), aide au développement d'activité (comité de réflexion stratégique)...
- Etre présent et identifié sur l'ensemble du territoire du Pays d'Aix, via le développement de la communication (sites Web, réseaux sociaux, médias numériques et papier), la représentation de PAI auprès des acteurs économiques (réseaux de chefs d'entreprise, zones d'activités, collectivités ...) et la participation aux actions phares dédiées à l'emploi et à l'économie (forums, manifestations, actions de revitalisation...)
- Diversifier les ressources financières de l'association par la consolidation des ressources publiques existantes et le développement des ressources privées (cotisations, prestations, mécénat, ressources du club...)

Pour son fonctionnement général, Pays d'Aix Initiative (PAI) sollicite le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à hauteur de 160.000 euros, représentant 35,25 % de son budget prévisionnel 2016, d'un montant de 453.950 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2010\_A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques.
- La délibération HN009-11/16/CC du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

**Signé le 28 Avril 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016**

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée à l'association Pays d'Aix Initiative une subvention de fonctionnement d'un montant de 160.000 euros, conformément aux termes de la convention d'objectifs ci-annexée.

**Article 2 :**

Les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et Pays d'Aix Initiative sont approuvés.

**Article 3 :**

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3A/61/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention ci-annexée.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Certifié Conforme,  
Le Président de la Métropole  
d'Aix-Marseille-Provence  
Maire de Marseille  
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN